

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 avril 2015 N° 572

Mobiliser l'investissement dans les infrastructures télécoms pour assurer la couverture numérique de l'ensemble du territoire

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a réuni, en présence de l'ARCEP, les dirigeants des quatre grands opérateurs télécoms nationaux, Bouygues Telecom, Free, Numericable-SFR et Orange. Le ministre a rappelé la priorité que le Gouvernement accordait à la mobilisation du secteur en faveur de l'investissement. Cette rencontre avait pour objet de tirer les conséquences des dispositions discutées dans le cadre du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, en faveur de l'investissement dans les réseaux à très haut débit et de la couverture numérique des territoires.

Cette réunion a permis de préparer la mise en œuvre des mesures du projet de loi destinées à accélérer le déploiement du plan France Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse de la généralisation du fibrage des logements neufs ou d'un meilleur accompagnement des collectivités territoriales dans la fixation des tarifs d'accès à leurs réseaux.

Le ministre a invité les opérateurs à formaliser leurs intentions d'investissement dans les territoires qu'ils sont chargés d'équiper en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Les engagements feront systématiquement l'objet de conventions passées entre les opérateurs chargés du déploiement, l'Etat et les collectivités territoriales concernées, afin que des calendriers précis de déploiement soient connus. L'observatoire du plan France Très Haut Débit suivra désormais ces engagements.

Dans les territoires qui seront équipés par les réseaux à très haut débit déployés à l'initiative des collectivités territoriales dans le cadre du plan France Très Haut Débit, le ministre a demandé aux opérateurs d'établir un plan de marche pour utiliser ces réseaux et fournir leurs services aux populations concernées.

Sur la couverture en téléphonie mobile des zones blanches, la rencontre a enfin permis de traduire en actes les dispositions adoptées au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi. Le ministre s'est félicité des points de convergence entre les opérateurs et de leur volonté de formuler rapidement une proposition commune qui permettra de compléter la couverture mobile des zones rurales.

Le ministre réunira de nouveau, sous un mois, les acteurs du secteur afin de suivre la mise en œuvre des orientations décidées sur la couverture en très haut débit et en téléphonie mobile.

Contacts presse:

 Cabinet d'Emmanuel MACRON :
 01 53 18 45 13

 Cabinet d'Axelle LEMAIRE :
 01 53 18 44 50

